

# Les langages de la colonisation

## Quelques éléments de réflexion sur le régime linguistique subalterne en Amérique du Nord\*

Dalie Giroux, Université d'Ottawa

### Entrée en matière

Le langage est une activité. Comme surface d'articulation entre la matière et l'esprit, le langage est un intercesseur. Ce qui travaille ainsi le rapport entre la matière et l'esprit produit des formes de vie. Autant de langages, autant de formes de vie, c'est-à-dire autant de manières de faire intercéder la matière et l'esprit.

La colonisation est un processus de capture matérielle et symbolique d'un espace-vécu. Le langage, l'activité de nommer, de parler, d'archiver, y joue un rôle clé. Dans un contexte de colonisation, le langage actif est plus précisément un intercesseur qui opère par rupture et réarticulation. La capture qu'est la colonisation procède par l'imposition d'un langage sur d'autres, par le dépôt d'une forme de vie sur d'autres. À cet égard, le langage est le dispositif central de la machine de colonisation. C'est le vecteur le plus important, voire, en dernière instance, le seul vecteur de la colonisation, étant bien sûr entendu que le langage est très souvent armé.

---

\*Je tiens à remercier René Lemieux, qui a suscité ce propos par une invitation à participer à son séminaire sur la traduction des langues autochtones à l'Université Concordia, ainsi qu'à Figura Concordia et au chantier Traduire les humanités dirigé par Karina Chagnon et Pier-Pascale Boulanger. Je remercie également Simon Labrecque, qui a composé le présent texte à partir de mes notes de conférence et de l'enregistrement de l'atelier du 24 mars 2016. Je veux également souligner que la perspective que j'y développe est très redevable aux inestimables travaux géopoétiques de Jean Morisset, et que cette découverte des accointances entre la langue orale franco-américaine (et en particulier l'accent beauceron) et le mitchif, dont il est question dans ce texte, est un des fruits de ma longue collaboration géo-ethnographique avec Amélie-Anne Mailhot.

---

### Résumé

Les lieux de la colonisation sont marqués et habités à la fois par un régime linguistique dominant, le langage ou les langages des colonisateurs, et par un régime linguistique subalterne, le langage ou les langages des colonisés. Les traductrices et les traducteurs en contexte colonial, en particulier si elles et ils s'intéressent aux productions langagières autochtones (aux arts comme aux sciences), s'activent à la limite de ces régimes en tentant d'assurer la traductibilité de l'un dans l'autre, en cherchant à faire passer des éléments d'un régime linguistique à l'autre, ou en rendant des échanges possibles au sein d'un même régime. J'entends montrer que ces pratiques peuvent être décolonisatrices. Pour ce faire, je présenterai d'abord un panorama des relations entre le régime linguistique dominant et le régime linguistique subalterne en Amérique du Nord. Je proposerai ensuite un programme de recherche prenant pour objet les conséquences de cette configuration singulière sur la traduction des langues autochtones, en relation avec la situation du français américain. Dans un troisième et dernier temps, j'offrirai des pistes de réflexion quant à la mise en œuvre de ce programme à partir de cas concrets.

---

L'importance du langage dans la colonisation se manifeste sous au moins trois aspects. Premièrement, la machine de colonisation fait parler le territoire. Elle l'humanise, elle en fait un habitat par le langage en nommant les lieux, en produisant le paysage, en affectant les usages de ce qui se donne. Deuxièmement, cette machine détermine par le langage les relations entre les vivants et le territoire, ou l'économie, le rapport à la matière, notamment en édictant les lois et le régime de propriété en vigueur à l'intérieur de certaines frontières. Elle détermine ainsi la manière selon laquelle les personnes et les choses interagissent ou intercèdent les unes par rapport aux autres. Troisièmement, la machine de colonisation est une instance par laquelle se produisent les relations entre les parlants, en particulier sous la forme d'institutions politiques, économiques et culturelles. Elle détermine les manières selon lesquelles on interagit les uns par rapport aux autres.

Les lieux de la colonisation sont marqués et habités à la fois par un régime linguistique dominant, le langage ou les langages des colonisateurs, et par un régime linguistique subalterne, le langage ou les langages des colonisés. Les traductrices et les traducteurs en

contexte colonial, en particulier si elles et ils s'intéressent aux productions langagières autochtones (aux arts comme aux sciences), s'activent à la limite de ces régimes en tentant d'assurer la traductibilité de l'un dans l'autre, en cherchant à faire passer des éléments d'un régime linguistique à l'autre, ou en rendant des échanges possibles au sein d'un même régime.

J'entends montrer que ces pratiques peuvent être décolonisatrices. Pour ce faire, je présenterai d'abord un panorama des relations entre le régime linguistique dominant et le régime linguistique subalterne en Amérique du Nord. Je proposerai ensuite un programme de recherche prenant pour objet les conséquences de cette configuration singulière sur la traduction des langues autochtones, en relation avec la situation du français américain. Dans un troisième et dernier temps, j'offrirai des pistes de réflexion quant à la mise en œuvre de ce programme à partir de cas concrets.

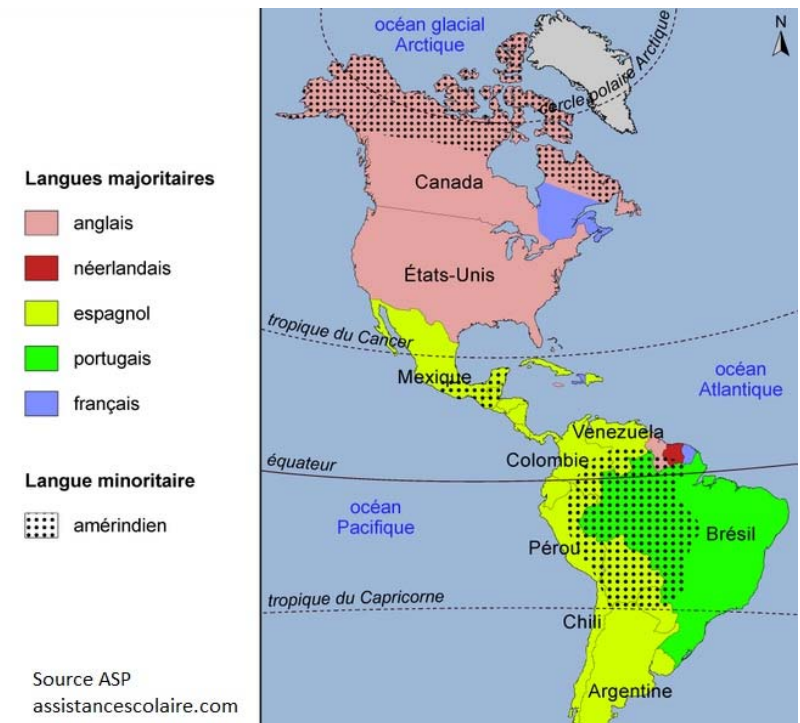
### État des lieux

#### *Langues coloniales et décolonisation*

En Amérique, nous parlons des langues coloniales. C'est une évidence, mais il est toutefois crucial de rappeler : les principales langues des Amériques, les langues publiques ou officielles, restent à ce jour les langues des empires coloniaux européens établis dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

Les cartes qu'on montre aux enfants comme aux adultes pour illustrer la distribution géographique des langues les plus parlées sur le continent le montrent bien (voir page suivante). En Amérique du Sud et en Amérique centrale, on parle le portugais au Brésil et l'espagnol (ou le castillan) presque partout ailleurs. On désigne même couramment cette région par le nom d'Amérique latine. En Amérique du Nord, on parle surtout l'anglais aux États-Unis, au Canada et dans les Antilles. On y parle aussi le français, mais de manière plus marginale. À la limite de l'Amérique, au Groenland, on parle le danois. Enfin, au début de la colonisation européenne on a aussi parlé le néerlandais et le suédois sur le territoire qui allait devenir la Nouvelle-Angleterre. C'est là le régime linguistique dominant dans les Amériques.

Les États qui forment la carte des Amériques – Canada, États-Unis, Mexique, Colombie, Brésil, etc. – sont les noms que se sont donnés les héritiers des colons européens (parfois métissés avec les peuples originaires, généralement, en tout cas, « natifs » de la colonie) au moment de leur « décolonisation », c'est-à-dire, au moment de leur émancipation politique de la métropole. Le plus souvent, ces héritiers « décolonisés » ont continué à parler la langue coloniale ou métropolitaine : la langue officielle ou principale du Portugal, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne ou de la France – des pays européens qui présentaient et qui présentent encore parfois une certaine diversité linguistique interne, qui fut quelques fois valorisée mais qui fut le plus souvent combattue, censurée, effacée, voire détruite et oubliée.



Fait crucial, cette décolonisation historique des Amériques à partir du XVII<sup>e</sup> siècle ne concerne pas les peuples originaires, autochtones ou indigènes, dans la mesure où ceux-ci ont, lors de ces événements,

simplement changé de colonisateur. Ainsi, en 1870 les peuples de la Terre de Rupert jusqu'alors colonisés par la Couronne britannique se sont vu imposer un nouveau colonisateur, le Dominion du Canada, qui venait de s'émanciper par le *British North America Act* de 1867. Avec l'extension territoriale du Québec en 1912, réaffirmée en 1975, les Cris de la baie James qui avaient pour colonisateur la Couronne canadienne ont eu pour nouveau colonisateur la province de Québec qui est venue intercéder en la faveur de cette dernière suite à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Pour les indigènes ou les autochtones, il y va donc simplement d'une dé-métropolisation de la subjugation. En ce sens, il n'y a pas, à ce jour, de décolonisation effective pour les peuples originaires d'Amérique du Nord. Le modèle politique qui s'impose est plutôt celui d'une « souveraineté interne » ou d'une « juridiction autonome » qui est toujours soumise à la souveraineté de l'État colonial dé-métropolisé ou émancipé. C'est, je crois, ce que recoupe en partie l'expression *settler colonialism*, utilisée pour caractériser notre situation contemporaine au Canada.

À cet égard, aujourd'hui, au Québec, nous vivons sur un territoire aux colonisations intriquées. D'abord conquis par l'Empire britannique qui invente la « *Province of Quebec* » en 1763 pour y contenir les Canadiens jusqu'alors placés sous le joug de la France absolutiste – que notre imaginaire national nomme encore parfois, et à mon sens de manière erronée, « mère patrie ». Ensuite par le gouvernement responsable de la « *Province of Quebec* », à partir duquel se développe le bloc citoyen s'auto-désignant comme « les Québécois », qui exerce les prérogatives de la Couronne canadienne en son nom et en français, notamment auprès des peuples autochtones qui sont enclos dans le territoire aux frontières redessinées de la province. C'est dire qu'il y a une ambivalence profonde dans l'histoire québécoise, où oscillent les statuts de colonisateur (ces subsidiaires francophones de la Couronne canadienne appelés Québécois) et de colonisé (population native, voyageuse, métissée, autosuffisante et illettrée, passée par les aléas de l'histoire européenne du joug français au joug britannique, puis impérialisée). Je suggère dans ce qui suit d'envisager la question de la relation du français américain à la traduction des langues

autochtones dans l'horizon de cette oscillation colonisateur/colonisé propre à la situation québécoise.

### *Langue métropolitaine et langue décolonisée*

Si dans les Amériques les héritiers des colons européens ont souvent préservé, de manière publique et officielle, l'usage de la langue de la métropole, il n'en demeure pas moins qu'un écart existe et s'est même creusé entre les langues métropolitaines et les langues des colonies. On ne parle pas exactement la même langue au Brésil qu'au Portugal; au Mexique, en Colombie et en Argentine qu'en Espagne; ou aux États-Unis et au Canada qu'en Grande-Bretagne. Cet écart linguistique est la marque ou le signe sédimenté d'une expérience culturelle et territoriale distincte. On parle autrement parce qu'on vit et parce qu'on a vécu autrement, avec d'autres peuples dans d'autres milieux naturels, parce que nos expériences et nos histoires sont différentes, singulières.

On pourrait dire la même chose du français américain, celui qui est parlé du Nord-Ouest du continent jusqu'en Louisiane, du pourtour des Grands Lacs à la baie James, de la Floride à l'Acadie en passant par la vallée du Saint-Laurent. On pourrait s'intéresser à ces différences, en faire l'étude, les cultiver, voire célébrer un créole du nord – mais on ne le fait pas.

Cela s'explique peut-être en partie par le fait qu'il n'y a pas de colonie française décolonisée (au sens des décolonisations nationales des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) en Amérique du Nord, sauf pour Haïti, qui justement s'identifie au créole. D'une part, les territoires francophones des Antilles font partie de la République française, ce sont des DOM-TOM. D'autre part, il y a le Québec, où on a bien tenté à deux reprises de se détacher de l'Empire britannique pour créer un État francophone indépendant (en 1980 et 1995), mais sans y parvenir. Quant aux autres zones francisées de l'Amérique du Nord (en Acadie, sur la route du Nord-Ouest, en Ontario, à la Rivière-Rouge, au sud des Grands Lacs, dans le Mid-Ouest, en Oregon, etc.), elles ont été rapidement enclavées et « résidualisées » par la colonisation anglaise qui a suivi le grand découpage britannique de l'espace nord-américain. Ainsi, il n'y a pas dans le Nouveau-Monde

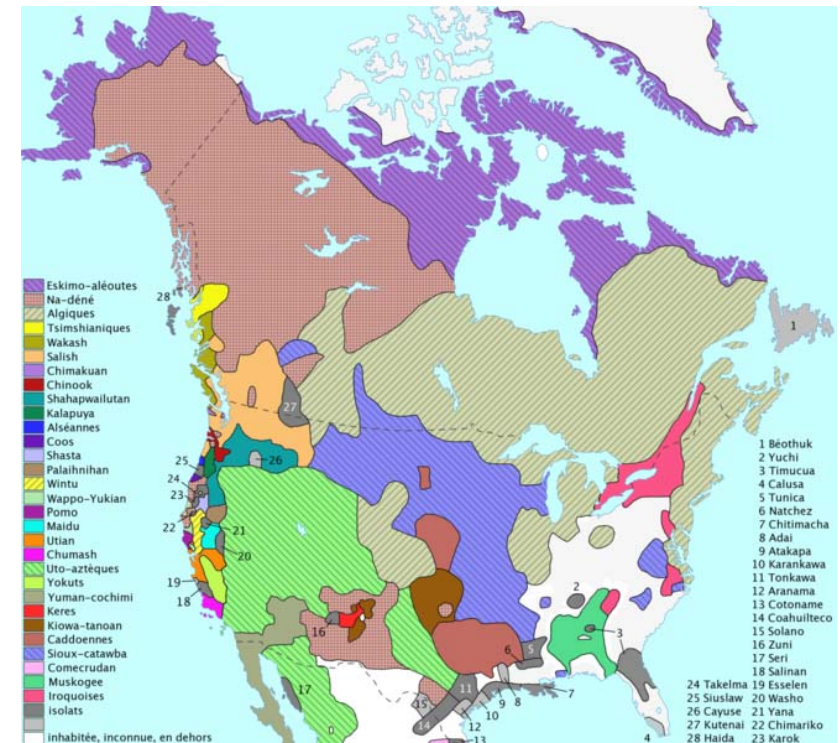
de peuples qui se seraient libérés de la métropole française pour fonder une république indépendante.

L'écart entre le français américain et le français de la métropole est très fréquemment considéré comme le signe d'un retard et comme le fait d'un isolement regrettable, plutôt que comme le fait d'une expérience culturelle et territoriale distincte, comme cela est pourtant admis dans le cas des autres langues coloniales parlées dans les Amériques. Dans cette perspective, on a entendu et on entend encore dire qu'il y aurait une certaine pauvreté de l'expérience linguistique québécoise par rapport à l'expérience française métropolitaine. Or, on ne dit pas, ou on dit beaucoup plus rarement, qu'il y a une pauvreté de l'expérience linguistique étatsunienne par rapport à l'expérience britannique, ou encore, qu'il y a une pauvreté de l'expérience linguistique chilienne par rapport à l'expérience espagnole. Au Québec, nous avons plutôt énoncé nous-mêmes à répétition notre propre pauvreté, dénigrant ainsi les formes de vie issues de cette habitation originale. Aussi, si nous parlons de l'écart entre la langue métropolitaine et la langue américaine, c'est généralement pour dénoncer les particularismes, la créolisation, le danger de la disparition du français, et pour réaffirmer qu'il n'existe qu'un seul français, le métropolitain, et que celui que nous parlons en Amérique est bien celui-là. Il y a donc un statut particulier du français américain – parlé bien au-delà des frontières de la province de Québec – dans l'économie de la colonisation linguistique des Amériques : celui de non-langue, proclamé par ses propres locuteurs.

Quant aux langues indigènes, elles n'existent pas vraiment au titre de langues officielles ou publiques, sauf de manière très récente au Nunavut (1999). De plus, si jamais elles existent de manière officielle et publique, c'est toujours à titre de langues d'une « juridiction interne », comme le français dans la province de Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario ou même sur la scène fédérale, comme le cri dans le cadre des institutions régionales établies par la Convention de la Baie-James, etc. Cela ne signifie pas, cependant, qu'on ne les parle pas de manière effective.

### *Les langues subalternes sous les langues coloniales*

Sous les langues coloniales existent bien d'autres langues. Il y a là des sédiments de pratiques linguistiques qui ne sont pas, ou qui sont faiblement médiées par les institutions. En dessous des langues officielles de l'espace public, des mesures de locuteurs et de l'étude bibliométrique de ce qui se dit, s'écrit et se publie en Amérique du Nord, il se parle une pléthore de langues confidentielles, cachées, oubliées. D'autres cartes montrent cette pluralité originare qui perdure.



Au Canada, l'habitation linguistique anglaise et française dominante s'est superposée à une habitation linguistique iroquoienne, algonquienne, athapaskane, salish, esquimo-aléoute, etc. Ce sont là les noms de familles linguistiques qui comprennent chacune plusieurs langues. Dans la seule vallée du Saint-Laurent, nous côtoyons la langue algonquienne, l'abénaquise, la mohawk, la wendat,

l'atikamekw, la malécite, l'innue, la mi'gmaq, sans parler de la langue crie et de l'inuktitut qui viennent du Nord mais qu'on peut entendre à Montréal, par exemple. À ces langues se mêlent aussi, fort diverses, celles des nouveaux arrivants. C'est là un régime linguistique subalterne.

Comme celles venues avec l'immigration, les langues du vieux pays, les langues autochtones, n'ont pas d'existence officielle : elles sont déchirées, trouées, amalgamées, nomades. Ce sont des langues orales plutôt qu'écrites. Elles sont bien là, *en dessous*, mais elles sont à peu près invisibles, inaudibles. Plus encore, et plus précisément, elles ont sciemment été invisibilisées, tuées, interdites par des lois, des règlements et des normes, notamment dans les écoles rendues obligatoires par l'État. La capture symbolique qu'est le colonialisme est une capture officielle, institutionnelle, publique et aussi littérale, matérielle, physique. Elle régent les langues et les corps, donc les formes de vie de l'officialité, de l'institution et de l'espace public, comme elle limite ou confine des activités particulières au privé, au domestique, à l'anonymat, au silence. « *Speak White* » est la formule poétique qui, dans la perspective franco-canado-qubécoise, permet de nommer cet effacement. Cette capture coloniale participe directement et depuis longtemps à l'occultation du régime linguistique subalterne en Amérique du Nord.

Sur le plan des pratiques, cependant, il y a bel et bien des langages ou des résidus de langages, des formes de vie ou des archives de formes de vie qui sont sédimentés dans le territoire et dans les activités quotidiennes de signification. L'« infra » qu'on ne voit plus, qu'on entend mal et qu'on a même tenté d'éradiquer complètement, persiste malgré tout.

Ce régime linguistique subalterne persiste au sein même de la toponymie officielle, qui préserve par exemple certains noms indigènes, mais il persiste surtout dans la manière officieuse de nommer les lieux qui se jouent au quotidien dans les trames d'habitation confidentielle. Ce régime linguistique subalterne persiste aussi dans les manières de nommer les gens, dans les surnoms, voire dans les noms de famille. Il persiste dans les termes utilisés dans les pratiques artisanales, ancestrales, ouvrières et anonymes. Il persiste dans la superposition des langues dans une

même famille. Il persiste, enfin, dans les paradoxes apparents de l'expression populaire.

Pensons par exemple à ces deux femmes, mère et fille, que Pierre Perrault nous présente dans *Un pays sans bon sens*. Elles réapprennent dans une démarche politique consciente à parler la langue innue, elles parlent anglais dans leurs relations sociales quotidiennes, et parlent au chien de la maison en français. Dans la même forme du palimpseste, on trouvera sous un toponyme anglais (Yellowknife) un nom français (Couteau jaune), et sous ce nom français des formes de vie nommées par l'algonquin, le cri ou l'athapascan (les couteaux de cuivre des Chipewyans). Les transformations des formes de vie entraînent en retour des transformations sur le plan linguistique, quant aux usages des noms par exemple. C'est ainsi qu'une femme déné des Territoires du Nord-Ouest a pu dire à Jean Morisset, dans les années 1970, qu'« avant, il n'y avait pas de Blancs ici, seulement des Français et des Indiens »<sup>1</sup>.

Il y a donc un régime linguistique subalterne d'une richesse inouïe en Amérique du Nord, un régime où s'expriment des langages colonisés, des langages de la colonisation soumis à l'anonymat, à la sphère domestique, au privé, à l'artisanat, au braconnage. Ce sont là de très vieilles langues qui contiennent des formes de vie, des connaissances, des récits, des croyances, des traumatismes et des traces de violence coloniale. Toute cette archive travaille au corps celles et ceux qui parlent ou qui entendent parler ces langues, ou plutôt, ces langages – on peut parler plusieurs langages dans une même langue et on peut parler un même langage dans plusieurs langues.

Ce régime linguistique subalterne en Amérique du Nord comprend bien entendu les langues indigènes, mais aussi les créoles, les chiacs, les parlures syncrétiques, les histoires d'horreur, les personnages mythiques. Dans ce groupe, j'inclus également le français américain, cette langue bâtarde, ce baragouin encore parlé quotidiennement dans la vallée du Saint-Laurent et encore un peu sur les routes

---

<sup>1</sup> Propos rapportés dans Jean Morisset, *Les chiens s'entre-dévorent... Indiens, Blancs et Métis dans le Grand Nord canadien* [1977], rééd. revue et augmentée, Montréal, Mémoire d'encrier, 2009.

françaises de l'Amérique : les routes Blanc-Sablon/Los Angeles, Montréal/Miami, New Orleans/Alaska, Detroit/York Factory.

S'il s'agit pour nous de penser comment traduire les littératures autochtones, indigènes, colonisées, les littératures de la résurgence d'une manière qui soit décolonisatrice, il faut à mon avis repartir de ce plan même, et plus précisément d'une redescription de la langue étrange que nous parlons au Québec et qui fait partie du régime linguistique subalterne en Amérique du Nord.

## Un programme

### *Trois questions pour commencer*

Les prémisses d'une traduction décolonisatrice des humanités ont été posées par l'avocate, chercheuse et écrivaine mohawk Patricia Monture dans ses travaux sur l'expérience des sujets du droit canadien et du droit autochtone<sup>2</sup>. Elles prennent la forme de trois questions à reprendre et à travailler à chaque commencement : qui sommes-nous? où sommes-nous? comment faire de notre expérience une forme de connaissance?

Si nous tentons de répondre à ces questions, nous pourrions dire ceci.

Notre situation est celle de locuteurs francophones aux trajectoires constitutives variées, intéressés à la relation entre le langage et la colonisation, à la traduction des humanités, à la traductologie et aux langues autochtones. Nous vivons dans un régime de propriété privée, de droits individuels et dans le cadre d'une économie de capitalisme industriel, dont la principale source de valorisation reste celle des ressources naturelles (mines, forêts, électricité), et qui explique dans une large mesure la politique impériale qui a mené à la colonisation de l'Amérique du Nord.

---

<sup>2</sup> Patricia Monture, « Race, gender, and the university: strategies for survival », dans *State of Race: Critical Race Feminism for the 21<sup>st</sup> Century*, sous la dir. Sherene Razack, Malinda Smith et Sunera Thobani, Toronto, Between the Lines, 2010, pp. 23-36.

Nous nous regroupons sur l'île de Montréal, là où des aventuriers du Roi français se sont installés suite aux Iroquois, au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce lieu a été repris par la Couronne britannique et hérité par le Dominion du Canada. Il est revendiqué sous ce Dominion par les trois communautés Haudenosaunee installées dans les environs de l'île. Nous y survivons en louant des logements à des propriétaires, ou en louant du capital aux banques, et en nous procurant les denrées nécessaires à la vie auprès de marchands qui acceptent d'échanger celles-ci avec des devises canadiennes que nous obtenons en vendant notre force de travail auprès de divers propriétaires des moyens de production. Cette île est située sur le fleuve Saint-Laurent, qui relie l'océan Atlantique aux Grands Lacs.

Pour faire de notre expérience une forme de connaissance, il faut partir du sens de l'exégèse dans le contexte de la littérature indigène (étymologiquement : « issue du sol même »). En d'autres mots, il s'agit de saisir une pensée du positionnement ou de la territorialité en passant, pour ce faire, par sa propre réflexivité territoriale ou positionnelle. Traduire de terrien à terrien. Aborder la question de la transformation de notre expérience en une forme de connaissance, ou de la reconnaissance de notre expérience comme connaissance, éclairera les deux questions précédentes : les questions de l'« identité » et du positionnement. En retour, les réponses les plus immédiates à la question de savoir qui nous sommes et où nous nous trouvons constituent nos points de départ les plus porteurs. Ces premières réponses permettent déjà de saisir des éléments, des caractéristiques qui participent à définir l'expérience dont il s'agit pour nous de faire un mode de connaissance.

### *Obstacles et précisions*

Il est possible de lire, d'interpréter, de fabuler l'expérience coloniale globale à partir des couches sédimentées de langages colonisés de l'Amérique du Nord. C'est le lieu de la culture, au sens de Homi Bhabha<sup>3</sup>. Toutefois, nous n'arrivons pas encore à nous saisir de ces

---

<sup>3</sup> Homi Bhabha, *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale* [1994], trad. Françoise Bouillot, Paris, Payot, 2007.



langues colonisées en notre lieu pour faire de notre expérience une forme de connaissance.

Un obstacle de taille à la réalisation de cette ambition se trouve dans ce fait mentionné plus haut que l'élément du régime linguistique subalterne auquel nous avons accès, celui d'un français « créole » nord-américain, est occulté. Il est certainement mal connu, il n'est pas interrogé, ou très rarement. Il ne fait pas l'objet d'une curiosité universelle – la langue franco-américaine n'est pas « culture ».

Surtout, lorsqu'il est interrogé le régime linguistique subalterne est encore souvent interprété sous l'égide du mythe du « *vanishing Indian* »<sup>4</sup>. Cela signifie que toutes ces langues non officielles ou « anciennes » sont perçues comme des langues bonnes pour le folklore, le musée, la linguistique, la bibliothèque universitaire, les cérémonies décoloniales, les cercles de personnes âgées ou l'activisme culturel. Cela signifie aussi que ces langues sont perçues comme des langues inadéquates. Les parlerquotidiennement, c'est attirer sur soi une certaine marginalisation économique. Les langues autochtones, y compris les variantes américaines du français oral (et même, pour certains, le français standard), demeurent à ce titre, jusqu'à un certain point, des « langues du bois », des langues du terroir, des langues populaires. Au mieux, elles seront des langues secondes, fétiches identitaires destinés à usages privés.

Interpréter le régime linguistique subalterne sous l'égide du mythe du « *vanishing Indian* », cela signifie de surcroît percevoir ces langues comme étant vouées à l'extinction plus ou moins rapide, au même titre que la culture ou la forme de vie de leurs locuteurs, qu'on s'efforcera dès lors de dénombrer de plus en plus précisément. Enfin, cela signifie interpréter ces langues comme étant vouées à la correction, à l'amélioration ou au relèvement. À ce titre, le Québec a porté un appareil dentaire pendant de nombreuses années avant d'en arriver au français normatif actuel. Il y a toute une science orthodontique qui a été développée en Amérique francophone dont il faut encore faire l'histoire.

<sup>4</sup> Voir Georges E. Sioui, *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999.

Dans ce « traduire les humanités » qui m'occupe ici, il ne s'agit pas tellement, en somme, de « sauver les langues autochtones », quoi que cela soit très bien, important, beau et nécessaire. Ce n'est pas quelque chose que je peux entreprendre comme chercheuse. Parce qu'une langue ne vit pas de son objectivation. Parce que ce sont les usages qui font l'habitat.

Il s'agit plutôt de travailler à l'exploration, à la mise en œuvre et au développement d'un savoir et d'une pratique du régime linguistique subalterne en Amérique du nord, tel qu'il est – déchiré, partiel, contaminé, disséminé, voilé, mélangé – et non tel qu'il devrait être – viable, ordonné, exhaustif, normatif. Il s'agit donc de découvrir ou de redécouvrir ce régime linguistique en tant que forme de vie. Pour ce faire, il m'apparaît indispensable, suivant l'injonction épistémologique de Patricia Monture, d'*habiter* dans la colonisation, d'habiter de manière consciente ce territoire déchiré, sous le mode paradoxal de l'empire, de composer une liberté, une critique, une situation d'esprit et de corps dans ce système symbolique là : la colonie. À bien des égards, il s'agit de mieux percevoir ce que nous faisons déjà, dans la mesure où la colonie, c'est bel et bien là où nous vivons, aujourd'hui, dans la province de Québec, et dans la mesure où c'est dans une langue colonisée que nous parlons, une langue colonisatrice et une langue d'auto-colonisation, en tout cas une langue qui en cache d'autres, que nous refusons de connaître dans l'extension de leur effectivité politique – colonisatrice ou colonisée.

#### *Un lieu postcolonial clé*

Il y a une singulière hybridité dans la situation ambivalente du français américain, ici et maintenant, qui en fait en pratique un lieu postcolonial clé. Ce lieu est placé dans une immense géographie continentale, d'une part, et inscrit dans le territoire sous la forme d'une restriction juridictionnelle provinciale, d'autre part. D'un côté, les milles routes des parlants français à travers les Amériques, de l'autre la province de Québec. Le français américain est dans la double position du colonisateur et du colonisé – une position difficile, ambiguë, déchirante, intenable. Cette position est également en tension avec l'existence d'un pays incertain, à la fois porteur d'une américanité assumée, d'une vie de province potentiellement

heureuse, ainsi que d'une possible marche vers la souveraineté étatique et d'un tenace rapport colonial aux peuples indigènes.

Historiquement, un processus d'inversion de la colonisation s'est produit entre la création de la réserve francophone de 1763 et l'officialisation de la mainmise sur la baie James en 1975. De la langue colonisée qu'il était devenu, le français américain est devenu (ou redevenu) une langue de colonisation. La *Proclamation royale* de 1763 avait en effet créé deux « réserves » coloniales exprimant la vision britannique du continent américain. Outre les colonies de la Nouvelle-Angleterre, la Couronne voyait deux problèmes à résoudre : le sort des Autochtones, ou des Indiens, et celui des Canadiens, ces francophones natifs d'Amérique.

En 1763, les Britanniques « réservent » donc un très grand territoire à l'ouest des treize colonies et le nomment *Indian country*. La Couronne insiste pour dire que sur ce territoire, toute transaction d'individu à individu concernant des terres doit passer par l'Empire, qui a un droit de regard souverain. Les terres en question sont donc « réservées » aux Indiens dans ce sens très précis : ce sont des terres qu'ils ont uniquement le droit de vendre à la Couronne. C'est de ce régime juridique et économique du *Indian country* que découlent les réserves et tout le système des traités modernes au Canada. La Terre de Rupert, pour sa part, appartient à la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'en 1870, alors qu'elle la cède au Canada nouvellement « émancipé ». Cette cession constitue à mon avis le véritable acte de naissance du Canada.

En 1763, la Couronne britannique crée simultanément la province de Québec, ou, dans l'anglais d'origine, la *province of Quebec*. C'est une deuxième réserve, créée sur une base ethnolinguistique autant que politique. C'est une juridiction séparée, destinée à enclaver les parlants français, les Canadiens, qui sont conçus comme des êtres racialisés et inférieurs par les politiciens impériaux – des nègres blancs, des demi-civilisés, au même titre que les *green niggers* d'Irlande. Qui sommes-nous? Où sommes-nous? Du point de vue de la colonisation des Amériques, dans la vallée du Saint-Laurent nous sommes très précisément les héritiers de cette réserve francophone, et les héritiers de cette racialisation impériale.

Du point de vue de la langue, le français parlé dans cette réserve après la *Proclamation royale* et jusqu'à aujourd'hui est cet étrange français américain, ce baragouin d'analphabètes liés à la terre et aux rivières et restés au pays après le départ des élites coloniales métropolitaines. C'est un français essentiellement oral et populaire qui résiste à l'écriture, notamment parce que lesdites élites qui savaient écrire sont reparties, et que les pères du gouvernement responsable, gardiens des biens meubles laissés derrière par les monarchistes bleus, ont su négocier ses termes dans la langue de l'empire, et ils ont fait serment de traduire ce concept de responsabilité dans le français le plus servile. Nous avons appris, pour accéder à l'État, à parler anglais en français, nous avons appris à coloniser. Or, cette langue pré-étatique, illettrée, vagabonde, nous la parlons souvent encore, au quotidien et en privé, avec nos parents ou nos grands-parents – quoique la plupart du temps nous tentons de la camoufler ou de la faire oublier, protégeant et assurant notre accès à l'espace public, aux capitaux, à la reconnaissance hégélienne. Or, à mon avis, c'est justement l'expérience de ce baragouin subalterne, langue terrienne, langue de la dépossession, langue de la conspiration contre l'élite, langue interculturelle, langue de l'autosuffisance, qui peut être transformée en un mode de connaissance décolonisateur.

#### *Partir du français américain*

Il y a à penser une pluralité d'usages du français américain pour les traducteurs des humanités subalternes, indigènes, confidentielles, déclassées, décolonisatrices. Il est opportun de commencer par le français américain, puisque nous sommes des locuteurs francophones en Amérique du Nord. Je pense de surcroît que le français américain possède un point de départ *enviable* pour l'entreprise consistant à penser la traduction des humanités sur un mode décolonisateur, en particulier en rapport avec la littérature autochtone. Je pense en effet qu'un chemin singulièrement porteur se présente à nous – locuteurs du français américain intéressés par la traduction, ici, sur l'île de Montréal, dans la vallée du Saint-Laurent, au cœur d'un régime linguistique subalterne, en sous-traitance bilatérale de colonisation – pour faire de notre expérience une forme de connaissance.



Il s'agit d'abord d'investir cette langue subalterne qu'est le français américain, ce baragouin de l'habitant, du coureur des bois, du notaire de village, de la sauvagesse, de l'ouvrier venu de la campagne, et ce, dans toutes ses dimensions. J'en vois au moins neuf qui constituent autant de chantiers de recherche à ouvrir ou à reprendre, à retracer ou à créer, à continuer et à maintenir :

- 1) l'écart avec le français métropolitain et l'histoire de cet écart;
- 2) le fond médiéval et artisanal de ce langage et les pratiques qu'il charrie;
- 3) le rapport au monde indigène qu'il porte;
- 4) le rapport à la terre, aux choses, au paysage, aux autres;
- 5) le rapport à l'anglais;
- 6) la vulgarité, la créolité et les jurons;
- 7) les images, les analogies et les métaphores;
- 8) la philosophie artisanale contenue dans la fiction, les villages et les écrits mineurs;
- 9) la pensée non-littéraire, comme le cinéma, les contes et les chansons.

Il y a un « vieux fond » dans le français américain, une ou plusieurs couches sédimentées à ressaisir, là devant nous, dans nos oreilles, dans notre bouche même, sur les réseaux sociaux, dans l'oralité, dans la langue enfantine, la parlure gênante, les mots des grands-parents, les expressions bizarres, les mots anglais, les mots algonquiens, les régionalismes, les accents, les onnis linguistiques et les tournures locales<sup>5</sup>.

Il y a là, à mon avis, un terreau très fertile pour la traduction (au sens strict comme au sens large) d'une certaine littérature, de certains langages, de certaines humanités. Il y a là une porte sur le régime linguistique subalterne de l'Amérique en entier, une porte qui est aussi une voie confidentielle de décolonisation.

Dans le contexte sédimenté des débats linguistiques québécois, il ne s'agit pas de célébrer le joual ou de dénoncer le joual. En fait, il ne s'agit pas du joual proprement dit, qui a sa propre histoire. Il s'agit

de quelque chose de beaucoup plus complexe, de plus ample, mais peut-être aussi de plus simple. Il s'agit d'investiguer les « lieux de la culture », selon l'expression de Bhabha, en commençant une démarche de connaissance ici, maintenant. Il s'agit donc de partir d'un langage colonial – le nôtre, là où nous sommes – pour aller vers les autres langages subalternes. C'est ainsi que nous pourrions arpenter le régime linguistique colonial en Amérique du Nord pour y exister véritablement.

### Quelques pistes

Le programme de recherches et de pratiques que j'envisage pour une traduction décolonisatrice des humanités consiste à remettre la traduction dans la géographie, selon une perspective postcoloniale. Ce programme implique également de sortir archéologiquement des médiations qui passent par l'anglais et par l'Europe. Pour inciter à mettre en œuvre des recherches et des pratiques en ce sens, je donnerai quatre exemples, ou plutôt, j'indiquerai quatre sites, quatre lieux d'investigation : le mitchif, la littérature autochtone contemporaine, le paradoxe atlantique et la littérature postcoloniale elle-même. Dans chaque cas, je signale quelques pistes pour des travaux à venir. Il y a bien entendu plusieurs autres pistes à explorer, c'est un chantier très ouvert et je ne détiens pas le monopole de sa définition.

#### *Le mitchif*

Le mitchif est une langue orale qui croise le cri, le français et l'ojibway. Cette langue s'est développée dans la Terre de Rupert, sous charte coloniale anglaise, dans le contexte de la traite des fourrures. Des voyageurs canadiens ont commencé à prendre des femmes criées et des femmes ojibway puis ont eu des enfants. Les parents, mais surtout les enfants, ont commencé à développer une langue hybride à partir des langues autochtones et du français oral, du français américain. De manière générale, les verbes sont en cri et les noms sont en français. Le nom mitchif lui-même provient du mot français « métis », mais il faut le prononcer sans l'orthodontie

<sup>5</sup> Pour une contribution à ce chantier, voir Dalie Giroux, « Critique de la marde. Essai de pensée politique archaïque », *Les Cahiers de l'idiotie*, n° 5 (Merde), 2012, pp. 375-395.

normalisatrice. Il faut plutôt prononcer « métis » comme on le ferait en Beauce, par exemple : « mitchif ».

Le mitchif a été transposé à l'écrit à partir de l'anglais, non du français. Pour le lire, il faut donc prononcer le mot en anglais, et on peut alors entendre un mot canadien! À quoi ça ressemble?

Dans le livre *Lii Yiiboo Nayaapiwak lii Swer (Owls See Clearly at Night). A Michiff Alphabet*, de Julie Flett (Vancouver, Simply Read Books, 2010), on retrouve 12 mots français sur 26 en mitchif. Ici, le mitchif est donné en majuscules, la traduction anglaise est entre parenthèses et j'ajoute une translittération en français entre crochets :

DILOO (water) [de l'eau]	LA PWII (rain) [la pluie]
LI FEZAAÑ (pheasant) [le faisan]	LA ROOZ DI NO PIYII (wild rose) [la rose de nos pays]
LA GALET (bannock) [la galette]	LI SIROO (syrup) [le sirop]
LI KANOO (canoe) [le canot]	LII SUYII MUU (moccasins) [les souliers mous]
LORZH (barley) [l'orge]	LI VYALOÑ (fiddle) [le violon]
LA NIIZH (snow) [la neige]	LII ZYEU (eyes) [les yeux]

Dans *Recettes et guide de vie saine métis*, 2<sup>e</sup> édition (Centre des Métis, Ottawa, 2008), on retrouve une série de termes ayant trait à l'alimentation, donc à une véritable forme de vie. La traduction française « normative » est donnée entre parenthèses :

LA VIYAANT FAROOSH (gibier sauvage)	LA SUP DI POUL BLIDAEND (soupe de poulet et maïs)
LI LIYEV E'KIISHISHUT DAÑ LI FURNOO (lièvre au four)	LI SUPII DI BOULET PI ZHAARDINAAZH (souper de légumes et de boulettes de viande)
KARIBOO KEMAA NARIYAANL BBQ (caribou ou orignal sauce BBQ)	LI BOÑ SUP DI PATAAK, ZHAARDINAAZH PI POULET (soupe consistante au poulet, pommes de terre et légumes)
MARINAD PUR NARIYANL OBAEÑ DOÑ SHIVREU (marinade pour l'orignal ou le chevreuil)	LII PAEÑ DI SIRIAL DI RIVYER ROOZH (pain de céréales red river)
AEÑ GRIYAAD DI NOOR DEÑ MARMIT (steak d'ours au faitout)	DAÑ LA MEZOOÑ UHCHI LA MICHIN PUR LI MAAL DI ZARAY (remèdes maison pour le mal d'oreille)
TORCHIYER (tourtière)	LII PCHI PAEÑ (brioches)

Cette langue singulièrement hybride qu'est le mitchif témoigne d'au moins deux choses, du point de vue du régime linguistique subalterne en Amérique du Nord et du point de vue d'une traduction décolonisatrice des humanités. L'existence même du mitchif comme langue orale témoigne d'abord de l'étendue des routes parcourues et de l'ampleur des échanges auxquels ont pris part les parlants français en Amérique. Ce sont des traces de leurs passages qu'on retrouve sédimentées dans les parlures de l'ancienne Terre de Rupert. On y entend une certaine voix, on y reconnaît un accent ancien.

Le français était sans doute une langue coloniale, mais le métissage du français américain aux langues autochtones, son appropriation

même laisse entendre que les rapports de pouvoir n'étaient pas nécessairement fixés, stabilisés ou solidifiés comme des rapports de domination entre deux langages et donc deux formes de vie. Des recherches à venir pourraient creuser les rapports qui s'établissent en pratique entre deux langues pouvant être dites subalternes. Pour ce faire, il semble naturel et avantageux de partir du français américain.

Le mitchif tel qu'il nous est accessible aujourd'hui témoigne par ailleurs d'un tournant important dans l'histoire coloniale canadienne. La voie d'accès contemporaine au mitchif comme langue écrite témoigne en effet du rôle crucial joué par l'anglais, à partir duquel la langue métisse a été transposée. Le pont apparemment direct qui s'établit entre le mitchif et l'anglais, lorsque la première langue est considérée comme une langue colonisée ou subalterne et que la seconde est considérée comme une langue coloniale ou dominante, voile ou tait la présence du français américain, mais aussi du cri, de l'ojibway et éventuellement d'autres langues au sein même du mitchif, le travaillant par en dessous ou de l'intérieur. C'est sans parler des autres langues qui travaillent la langue anglaise elle-même, dont le français, ou un certain vieux français depuis au moins la Conquête normande de l'Angleterre en 1066. Des recherches à venir pourraient travailler les conditions et les conséquences de cette médiation par l'anglais, d'autant plus que cette langue joue aussi un rôle de premier plan dans la production et la circulation de la littérature autochtone contemporaine. Ce rôle crucial de l'anglais est encore plus clairement mis en évidence lorsque le français américain sert de point de départ à l'analyse. En partant du français américain, et non pas du français standard qu'il faudrait sauver de la disparition dont nous entretient le Québécois, il me semble possible de faire proliférer les langues, plutôt que de les soumettre – on crée un plan de relation vivant.

### *La littérature autochtone contemporaine*

En Amérique du Nord, on commence enfin à entreprendre la traduction systématique de la littérature autochtone contemporaine. Cette littérature est parfois écrite en anglais, parfois en français, parfois dans une ou dans plusieurs langues autochtones, et parfois

même dans une multiplicité incluant à la fois des langues coloniales et des langues subalternes. Comment traduire une telle littérature? Qui la traduira? Par quels réseaux circuleront les textes?

Par littérature autochtone contemporaine, j'entends non seulement les écrits qu'on pourrait qualifier de fiction et de poésie, mais aussi les écrits qu'on pourrait dire théoriques ou savants. Les langues autochtones sont souvent très directes. Comment traduire, s'il faut rendre les textes lisibles dans la langue académique ou académicienne normalisée, souvent baroque et controuée? J'ai eu à me poser cette question de manière très concrète lorsque j'ai entrepris de traduire Patricia Monture, par exemple<sup>6</sup>.

Qui traduira et comment traduira-t-on des plumes et des langues aussi différentes que celles de Taiaiake Alfred, Patricia Monture, Audra Simpson, Jeannette Armstrong, Rita Joe, Tomson Highway, Robert Warrior, Craig Womack, Paula Gunn Allen, Emma Larocque, Beth Brant, Louise Halfe, Eden Robinson, Glen Coulthard et Leanne Simpson? Des traductions françaises de certains de ces auteurs ont déjà été publiées. Des recherches à venir pourront étudier les choix qui ont été faits, les stratégies qui ont été adoptées et celles qui ont été laissées de côté. Qui est traduit et pourquoi? Qui n'est pas traduit?

Du point de vue du régime linguistique subalterne en Amérique du Nord, il est intéressant de noter que ce sont deux franco-ontariens, Jean-Marc Dalpé et Robert Dickinson, qui ont respectivement traduit *Dry Lips devrait déménager à Kapuskasing* (2009) et *Champion et Ooneemeetoo* (2004) de Tomson Highway – dont on a dit qu'il était « le Michel Tremblay des Cris » – chez l'éditeur Prise de Parole, basé à Sudbury. Quels sont les ressorts de ces traductions? Qu'apporte la langue des francophones de Sudbury aux textes de Highway? Pour leur part, les maisons d'édition parisiennes se saisiront-elles des textes en anglais des auteurs de la récente « renaissance littéraire indigène »?

---

<sup>6</sup> Patricia Monture, « Women's Words. Power, Identity and Indigenous Sovereignty », dans Patricia A. Monture et Patricia D. McGuire (sous la dir.), *First Voices: An Aboriginal Women's Reader*, Toronto, INANNA, 2009, pp. 116-125 – traduction à paraître dans *Recherches féministes*.

Enfin, qu'en est-il d'un livre d'emblée « bilingue » comme *Je suis une maudite Sauvagesse*. *Eukuan nin matshimanitu innu-iskueu*, d'An Antane Kapesch, traduit en français par Anne André dans l'édition originale parue chez Leméac en 1976? Sera-t-il jamais traduit en anglais? Si oui, selon quel protocole et à quelles fins? Surtout, saura-t-on qu'Anne André était le nom français d'An Antane Kapesch et qu'il s'agissait donc d'une auto-translation? Quelle version source, quel « original » sera choisi dans une éventuelle traduction? L'innue ou la française? Les deux? Ou bien peut-être choisira-t-on la version uniquement française publiée à Paris aux Éditions des Femmes en 1982, dont la traduction (ou la *retraduction*) est attribuée à l'ethnolinguiste José Mailhot, en collaboration avec Anne-Marie André et André Mailhot? Quel rôle joua Kapesch dans cette retraduction? Qu'en est-il de ses textes ultérieurs, dont certains ont été traduits et publiés à Sept-Îles? Des recherches à venir pourront notamment déplier les raisons historiques et politiques de l'endurance d'un réseau colonial de circulation des textes qui exige un détour par Paris pour qu'une Innue puisse être lue de ce côté-ci de l'Atlantique.

#### *Le paradoxe atlantique*

Le détour par l'Europe, par les métropoles coloniales pour traduire des productions littéraires (artistiques autant que scientifiques) provenant du régime linguistique subalterne en Amérique du Nord ne concerne pas uniquement les productions en langue anglaise ou française. La littérature autochtone contemporaine en provenance du Groenland, d'abord écrite dans une langue appartenant à la famille linguistique esquimo-aléoute, donc une littérature subalterne, a récemment voyagé jusqu'au Québec par une route fort singulière. Plutôt que de passer directement d'une langue subalterne à l'autre, d'une langue eskimo-aléoute (le kalaallisut, ou groenlandais, qui fait partie du groupe inuit-inupiaq) au français américain, les textes ont fait un détour par l'Europe et des langues dominantes.

Des ouvrages des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles écrits en groenlandais ont en effet d'abord été traduits dans la langue de la métropole coloniale, dans ce cas-ci le danois. Ces ouvrages ont ensuite été traduits du

danois au français en France. Ce sont ces traductions françaises qui ont ensuite été envoyées vers Montréal, l'édition ayant été financée par la Chaire de recherche sur les imaginaires nordiques installée à l'Université du Québec à Montréal. En d'autres mots, le texte a dû transiter par deux langues coloniales, le danois et le français de France, pour parvenir à Montréal, où on parle le français américain. Or, à Montréal, située à quelques mois de canot et de raquettes du Groenland, il y a un nombre appréciable de locuteurs de langues faisant partie de la famille esquimo-aléoute. Ceux-ci auraient peut-être pu traduire les ouvrages directement de l'original, sans passer par le continent européen. N'y aurait-on pas gagné au change? L'expérience autochtone au Groenland n'aurait-elle pas trouvé plus d'échos, et plus rapidement, sous la plume de traducteurs autochtones du Québec?

Avec Robert Hébert, on peut qualifier cette situation de paradoxe atlantique. Le détour par l'Europe dans le rapport que l'Amérique française entretient avec l'Amérique elle-même caractérise aussi la traduction, la diffusion et l'interprétation des textes philosophiques, académiques ou scientifiques. Les philosophes étatsuniens Richard Rorty et John Rawls, par exemple, sont traduits de l'anglais à Paris plutôt qu'à Montréal. C'est aussi le cas de la philosophe allemande Hannah Arendt, enterrée près d'Albany tout près du Québec. Suivant Hébert, des recherches à venir pourront évaluer les conditions et les conséquences de la reproduction de cette enclave coloniale dans la vallée du Saint-Laurent<sup>7</sup>.

#### *La littérature postcoloniale*

La participation de l'enclave qu'est la vallée du Saint-Laurent au régime linguistique subalterne de l'Amérique du Nord en fait un lieu

<sup>7</sup> Voir notamment toute la deuxième partie, intitulée « L'enclave », dans Robert Hébert, *L'homme habite aussi les franges*, Montréal, Liber, 2003, pp. 105-188. Voir également la deuxième partie, intitulée « Tropismes », dans Robert Hébert, *Novation. Philosophie artisanale*, Montréal, Liber, 2004, pp. 75-154. Ce travail sur l'enclave et les circuits atlantiques était entamé dès les années 1980, entre autres dans Robert Hébert, *L'Amérique française devant l'opinion étrangère, 1756-1960. Anthologie*, Montréal, L'Hexagone, 1989.

privilegié, mais trop peu reconnu de traduction de la littérature postcoloniale de manière plus générale. Homi Bhabha, par exemple, est né en Inde et se définit comme un colonisé. Il a étudié en Angleterre et enseigne les humanités sur la côte est américaine. Or, qui a traduit son important livre de critique littéraire, *Les lieux de la culture*? La France, qui le renvoie ensuite par cargo et le vend à gros prix à la francophonie d'Amérique! À mon avis, ce détour se fait au prix d'une certaine mécompréhension du texte. En effet, j'estime que la bourgeoisie de Princeton, par exemple, comprend mal le texte anglais – ou même, qu'elle n'y comprend rien... C'est la même chose pour les traductrices de la banlieue parisienne. Il y a, dans ce texte, un sous-texte énorme. Or, une expérience vive des lieux de la culture dans l'Empire me semble un atout important dans notre capacité de traduire, d'interpréter et de fabuler cette prose<sup>8</sup>.

Il en va de même pour la traduction à faire de plusieurs autres textes de la littérature dite postcoloniale, que ce soit les travaux colombiens de l'anthropologue australien Michael Taussig, qui enseigne à New York, ou les ouvrages désormais classiques et essentiels de Gayatri Spivak ou de Stuart Hall, qui sont devenus des piliers des études critiques que l'on nomme parfois subalternes, culturelles ou postcoloniales, et qu'on commence à traduire en français à Paris. Les traductions à partir du régime linguistique subalterne en Amérique du Nord restent à faire, tout comme les pistes de recherches et de pratiques énoncées ici restent à travailler, à mettre en œuvre<sup>9</sup>.

## Conclusion

Il y a tout un plan qu'il faut arriver à récupérer et à partir duquel les habitants de l'Amérique peuvent se mettre en rapport de signification les uns avec les autres. C'est en travaillant ce plan que nous pouvons traduire, ici et maintenant, la littérature indigène, la philosophie américaine et de l'immigration, ou encore la littérature postcoloniale. À cette fin, il faut relativiser l'importance de l'anglais et de l'Europe dans notre compréhension linguistique de l'Amérique. Si on ne le fait pas, c'est au prix d'un déficit irrécupérable d'expérience et de connaissance. C'est aussi au prix d'une collusion avec un approfondissement irrémédiable de la colonisation, cette capture symbolique et matérielle qui recouvre d'autres formes de vie et d'autres langages, d'autres articulations de la matière et de l'esprit.

À mon sens, nous devrions exporter des traductions vers les Amériques et vers l'Europe, plutôt que de les importer. Nous devrions surtout nous traduire pour nous-mêmes l'expérience américaine. Nous devons le faire à partir des matériaux qui sont à notre portée et que nous considérons trop souvent, pour le moment, comme des déchets.

---

<sup>8</sup> Je développe cet argument dans Dalie Giroux, « Homi Bhabha et le Québec : appel à un "acte insurgé de traduction culturelle" », *Spirale*, n° 258 (Dossier : La traduction omniprésente mais transparente, sous la dir. Pier-Pascale Boulanger et René Lemieux), automne 2016, pp. 39-42.

<sup>9</sup> Parmi les traductions déjà réalisées, mentionnons un texte de Michael Taussig, « Note de l'auteur : guide de l'usager [à *Mon musée de la cocaïne*] », trad. Pierre-Luc Chénier, *Les Cahiers de l'idiotie*, n° 5 (Merde), 2012, pp. 187-197.